



EXTRAIT DU VADEMECUM 2020

VERSION PROVISOIRE 07/01/2020

► Version intégrale sur (en cours de réalisation)

www.ffgolf.org
<https://arbitrage.ffgolf.org>
<https://oec.ffgolf.org>
<https://xnet.ffgolf.org>

Fédération française de golf

68, rue Anatole France • 92309 Levallois Perret cedex
Tél. : 01 41 49 77 00 • Fax : 01 41 49 77 01
www.ffgolf.org • E-mail : ffgolf@ffgolf.org
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 • Fax : 01 41 49 77 22 • E-mail : sportif@ffgolf.org

1. LES EPREUVES FEDERALES	11
1.1 Calendrier National Amateur	11
1.2 Règlements des épreuves fédérales	15
1.2.1 Choix des parcours et cahiers des charges	16
1.2.1-1 Les épreuves fédérales	16
1.2.1-2 Choix des parcours.....	16
1.2.1-3 Cahier des charges des épreuves nationales	17
1.2.1-4 Cahier des charges des Grands Prix	18
1.2.1-5 Cahier des charges des Grands Prix Jeunes.....	24
1.2.1-6 Cahier des charges des Grands Prix et Classics Mid-Amateurs	29
1.2.1-7 Cahier des charges des Grands Prix et Trophées Seniors.....	34
1.2.2 Règlement Général des épreuves fédérales amateurs	39
1.2.2-1 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales par équipes.....	43
1.2.2-2 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.....	52
1.2.2-3 Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs	56
1.2.2-4 Jeu lent dans les épreuves amateurs.....	60
1.2.2-5 interruption de jeu et signaux a bras	63
1.2.3 Règlements particuliers des épreuves par équipes.....	65
1.2.3-1 Par équipes Jeunes.....	65
1.2.3-2 Par équipes Dames	77
1.2.3-3 Par équipes Messieurs	98
1.2.3-4 Autres épreuves par équipes	139
1.2.4 Règlements particuliers des épreuves en simple et en double	141
1.2.4-1 Epreuves en simple Jeunes.....	141
1.2.4-2 Epreuves en simple Dames	153
1.2.4-3 Epreuves en simple Messieurs	159
1.2.4-4 Epreuves en double.....	165
1.2.4-5 Epreuves nationales scolaires et universitaires.....	168
1.2.4-6 Autres épreuves individuelles	172
1.2.5 Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	177
1.2.5-1 Epreuves par équipes.....	177
1.2.5-2 Epreuves individuelles	190
1.3 Documents d'organisation pour une épreuve fédérale	195
1.3.1 Toutes compétitions	195
1.3.1-1 Catégories d'âge	195
1.3.1-2 Fiche d'urgence médicale	196
1.3.1-3 Cadence de jeu	197
1.3.2 Compétitions individuelles.....	198
1.3.2-1 Tableau de match play	198
1.3.3 Compétitions par équipes.....	201
1.3.3-1 Fiche de composition d'équipe.....	201
2. TERRAIN	203
2.1 Caractérisation du terrain - Scratch Score Standard - Homologation - Etalonnage.....	203
2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? Le S.S.S. ?... 203	
2.1.2 Le par total du terrain	203

2.1.3	Le scratch score standard (S.S.S)	204
2.1.4	Homologation des terrains	204
2.1.5	Étalonnage des terrains	206
2.2	Mesure du terrain et repères de distance	208
2.2.1	Cas d'un trou droit.....	208
2.2.2	Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog-leg"	209
2.2.3	Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog-leg"	210
2.2.4	Repères fixes et départs	211
2.2.5	Repères sur le terrain.....	213
2.3	Piquetage et marquage	214
2.4	Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	215
3.	ORGANISATION D'UNE COMPETITION.....	220
3.1	Différentes formes de jeu.....	220
3.1.1	Match play (Règle de Golf 3.2).....	220
3.1.2	Stroke play (Règle de Golf 3.3)	220
3.1.3	Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)	220
3.1.4	Les différents types de Camps.....	221
3.1.5	AUTRES formes de jeu officielles et non-officielles	221
3.1.6	Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble.....	223
3.2	Règlement d'une épreuve.....	224
3.3	Règles Locales.....	227
3.3.1	Règles Locales permanentes (à faire figurer sur les cartes de score)	227
3.3.2	Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score).....	227
3.4	Tirage des départs.....	229
3.5	Cartes de score	233
3.5.1	Que doit comporter une carte de score ?	233
3.5.2	Préparation d'une carte de score	235
3.6	Marques de départs.....	238
3.6.1	Emplacement des marques de départs.....	238
3.6.2	Marques de départs et séries.....	238
3.6.3	Marques de départs et catégories d'âge	238
3.6.4	Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes.....	239
3.6.5	Positionnement des marques sur le tertre de départ.....	240
3.6.6	Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir et sportive	241
3.7	Emplacement des drapeaux	242
3.7.1	Emplacements des trous.....	242
3.7.2	Indication de la position des drapeaux	244
3.7.3	Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite.....	247

3.8	Départs, cadence de jeu et Interruption de jeu	248
3.8.1	Départs.....	248
3.8.2	Cadence de jeu	248
3.8.3	Intemperies et interruption de jeu	248
3.8.4	Organisation des départs	248
3.9	Résultats et réclamations	256
3.9.1	Contrôle des cartes	256
3.9.2	Départage des ex aequo	256
3.9.3	Résoudre les problème de règles - Décisions.....	257
4.	TEXTES EN VIGUEUR	259
4.1	Le dopage et les golfeurs	259
4.2	Paris sportifs en ligne	291
4.3	Données personnelles / Données sportives	292
4.4	Trousse non médicale	294
4.5	Règles & Décisions du Statut d'Amateur	295
4.6	Certificat médical	296
5.	ENCADREMENT SPORTIF	299
5.1	Composition, rôle et missions du Comité des Règles.....	299
5.2	Composition, rôle et missions de la Commission Nationale d'Arbitrage	300
5.3	Arbitres : Fonctions-Cursus-Formation-Examens.....	301
5.4	Organisateurs d'Epreuves de Club : Fonctions - Compétences - Formation	309
5.5	Animateurs Sportifs Bénévoles de Club : Fonctions - Compétences - Formation	311
6.	INDEX ET MERITE NATIONAL	316
6.1	Méthode de calcul de l'index	316
6.1.1	Comment ca marche ?	316
6.1.2	Le scratch score standard (S.S.S) et le Slope.....	316
6.1.3	Handicap de jeu en fonction du S.S.S et du Slope.....	317
6.1.4	Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus	319
6.1.5	Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	320
6.1.6	Calcul de points en stableford	321
6.1.7	Évolution de l'index	322
6.1.8	Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	325
6.1.9	La gestion centralisée des index	326
6.1.10	La révision annuelle des index	327
6.2	Première série nationale et licence or	328
6.3	Mérite National des Clubs.....	329
6.4	Mérite National des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	332
6.4.1	Mérite National espoir des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	333
6.4.2	Mérite National performance des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes.....	334

6.5	Mérite National Amateur - Trophée Marie-Christine Ubald Bocquet - Trophée Philippe Martin	336
6.6	Mérite National Jeunes Lacoste	341
6.7	Mérite National Mid-Amateurs	345
6.8	Mérite National Seniors	348
6.9	Mérite National des AS d'entreprise	351

INDEX VADEMECUM.....	352
-----------------------------	------------

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	00 41 21 785 70 69	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de Saint Cloud 60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 01 01 85	01 47 01 19 57	president@adgf.org	http://www.adgf.org
A.G.R.E.F	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	05 59 52 86 53/54	agref.golf@wanadoo.fr	http://www.agref.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	01 47 01 40 60	accueil@asgsdf.org	
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	01 47 41 52 63	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois Perret		01 41 49 77 00	01 41 49 77 01	ffgolf@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
PGA France	Golf National 2 avenue du Golf	78280	Guyancourt		01 34 52 08 46	01 30 57 47 04	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.org
The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000	00 44 1 334 460 001		http://www.randa.org

NUMEROS UTILES

Département Sport Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

E-mail : inscription@ffgolf.org

Département Sport Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 55

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Département Sport Professionnel

Téléphone : 01 41 49 77 78

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Arbitrage

Téléphone : 01 41 49 77 46

E-mail : arbitrage@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 22

Service Informatique ffgolf

Téléphone : 01 41 49 77 75

E-mail : informatique@ffgolf.org

Fax : 01 41 49 77 23

Consultation d'index :

Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

Site ffgolf : www.ffgolf.org

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	✉	Site Internet
AUVERGNE RHONE-ALPES	28 rue Edouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr	www.liguegolfrhonealpes.org
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15 rue Gaston Roupnel	21200	Beaune	03 80 25 09 72	secretariat@liguegolfbfc.fr	www.lbgolf.fr
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE VAL DE LOIRE	1240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	contact@golf-centre.fr	www.golf-ligueducentre.com
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	05 10 84 61 60	crdgolf.guadeloupe@wanadoo.fr	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	ffgolfmartinique@gmail.com	
FEDERATION POLYNESIENNE	BP 1121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 580	fpg@mail.pf	www.fpg.pf
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	contact@ligue-golfgrandest.org	www.golf-lorraine.com
HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	golfhautsdefrance@gmail.com	www.golfhautsdefrance.com/
ILE-DE-FRANCE	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 64 90 30	idf.golf@wanadoo.fr	www.liguegolfidf.com

LA REUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.liguereunionnaisedegolf.net
NORMANDIE	Mairie de Varaville 2 av. du Grand Hôtel	14390	Le Home Varaville	02 31 28 31 00	contact@liguegolfnormandie.fr	http://www.lgolfbn.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	ligolfnouvaquit@orange.fr	www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr
NOUVELLE CALEDONIE	BP 3581	98846	Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	ithem@me.com	www.ligue-de-golf.nc
OCCITANIE	6 bis rue Dolive	31300	Toulouse	05 62 30 10 02	contact@liguegolfoccitanie.fr	http://www.liguegolfoccitanie.fr
PACA.	Relais du Griffon 439 route de la Seds	13127	Vitrolles	04 42 76 35 22	liguegolfpaca@free.fr	www.liguegolfpaca.com
PARIS	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 43 30 32	contact@lpgolf.com	www.lpgolf.com
PAYS DE LOIRE	9 Rue Couëdic	44000	Nantes	02 40 08 05 06	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr
PICARDIE	Stade de la Licorne 25 rue du Chapitre BP 16035	80016	Amiens Cedex 1	03 44 21 26 28	liguedegolfdpicardie@wanadoo.fr	www.golfliguedepicardie.com

LES INTER REGIONSComposition des Inter régions :

① SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine

② OUEST

Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

③ Ile-de-France

Ile-de-France, Paris

④ EST

Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est

⑤ NORD

Hauts-de-France, Normandie

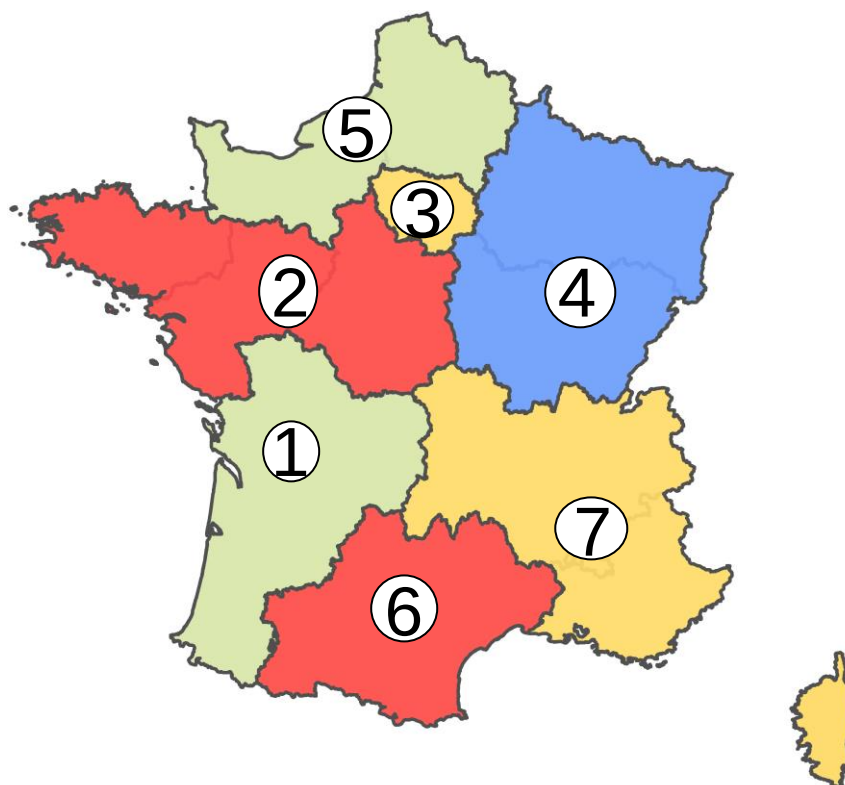
⑥ SUD

Occitanie

⑦ SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, PACA

NB : Les départements, territoires et pays ultramarins seront affectés à l'une des Inter régions sur décision de la CSSN.



1. LES EPREUVES FEDERALES

1.1 CALENDRIER NATIONAL AMATEUR

JEUNES						
Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page	
21-mars / 22-mars.	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Grand St emilionnais	21 février	-		
8-avr	FRANCE v ANGLETERRE GIRLS	Saint-Cloud	Sélection	-	66	
9-avr / 13-avr	INTERNATIONNAUX DE FRANCE U18 GARCONS Trophée Michel CARLHIAN	Les Aisses	9 mars	P	142	
9-avr / 13-avr	TOURNOI DES NATIONS - Coupe VILMORIN et	Saint-Cloud	9 mars	P	141	
9-avr / 13-avr 22-avr / 23-avr	INTERNATIONNAUX DE FRANCE U21 FILLES Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER INTERNATIONAL U14 – CHALLENGE ALEXIS GODILLOT	Saint-Cloud Chantilly	9 mars 22 mars	P -	141	
11-mai / 14-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S LYCEES	Vittel Ermitage	U.N.S.S.	-	169	
16-mai / 17 mai	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Sable Solesmes	16 avril	-		
19-mai / 20-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Avignon Chateaublanc	-	-		
25-mai / 28-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S COLLEGE	Faulquemont	U.N.S.S.	-	171	
9-juin / 11-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.	Limoges Saint Lazare	F.F.S.U.	6	171	
13-juin / 14-juin	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Golf National	13 mai	-		
7-juil. / 11-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES GIRLS	Pologne	Sélection	P	-	
7-juil. / 11-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES BOYS	Suède	Sélection	P	-	
15-juil. / 18-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES U16 FILLES 1 ^{re} DIVISION - Trophée Brigitte VARANGOT	Golf Club de Toulouse	7 juillet	P	68	
15-juil. / 17-juil.	PROMOTION A PROMOTION B	Dijon Bourgogne Grand Rodez	Clubs : 15 juin Equipières. : 7 juillet	P P	69	
15-juil. / 19-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES U16 GARÇONS 1 ^{re} DIVISION - Trophée Jean-Louis DUPONT	Golf Club de Lyon	7 juillet	P	72	
15-juil. / 18-juil.	2 ^e DIVISION A	Teoula	7 juillet	P	73	
15-juil. / 18-juil.	2 ^e DIVISION B	Teoula	7 juillet	P	73	
15-juil. / 18-juil.	3 ^e DIVISION A	Normandie Côte d'Albâtre	7 juillet	P	74	
	3 ^e DIVISION B	Domont	7 juillet	P	74	
	3 ^e DIVISION C	Pessac	7 juillet	P	74	
	3 ^e DIVISION D	Gouverneur	7 juillet	P	74	
Voir	Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir Ligues	-	75	
Voir	Ligues	FINALE INTER-REGIONALE JEUNES	Voir Ligues	-	147	
24-juil. / 30-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES Trophée Catherine LACOSTE Trophée CROCODILE	RCF La Boulie	16 juillet	P	143	
26-aout / 27 aout	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS	Evian Resort	26 juillet	-		
23-juil. / 25-juil.	EUROPEAN YOUNG MASTERS	République Tchèque	Sélection	P	-	
TBA. / TBA.	THE EVIAN CHAMPIONSHIP JUNIORS CUP	Evian Resort	Sélection	P	-	
TBA. / TBA.	THE EVIAN U18	Evian Resort	Sélection	P	-	
20-oct / 23-oct	INTERLIGUES U12	Montpellier Massane	12 oct	-	66	
29-oct / 30-oct	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Albi	29 septembre	-		
28-oct. / 31-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES- CADETS GARCONS ET FILLES Trophée Ginette DUBOIS Trophée NEWMAN Coupe Yan LE QUELLEC Trophée Patrick PONS	Grand Saint Emilionnais Grand Saint Emilionnais Moliets Moliets	28 septembre Sélection	P P -	150 148	
TBA / TBA	MATCH ESPAGNE VS FRANCE BENJAMINS-MINIMES	Espagne	Sélection	-	149	

DAMES					
Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
27-mars. / 29-mars.	COUPE DE FRANCE Trophée Pierre LAFITE	24H Le Mans	27 février	P	156
3-avr. / 5-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT-GERMAIN	TBA	3 mars	6	166
23-avr / 25-avr	OPEN INTERNATIONAL SENIORS Trophée Simone THION DE LA CHAUME	Biarritz	23 mars	P	155
6-mai. / 10-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{er} DIVISION - Trophée GOLFER'S CLUB	Saint-Germain	28 avril	P	79
7-mai / 10-mai	2 ^{er} DIVISION A	Val de L'Indre	29 avril	P	80
	2 ^{er} DIVISION B	Brigode	29 avril	P	80
7-mai / 10-mai	3 ^{er} DIVISION A	Vaudreuil	29 avril	P	81
	3 ^{er} DIVISION B	Poursaudes	29 avril	P	81
	3 ^{er} DIVISION C	Pau Golf Club	29 avril	P	81
	3 ^{er} DIVISION D	Dignes les bains	29 avril	P	81
Voir Liges	PROMOTION – Phases inter-régionales		Voir Liges	P	82
30-mai. / 1-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES TROPHEE LALLY SEGARD	Valescure	30 avril	P	158
3-juin / 7-juin	COUPE GAVEAU et CHAMPIONNAT DE FRANCE Coupe Pierre DESCHAMPS	Belle Dune	3 mai	P	157
11-juin / 13-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	Angleterre	A.E.G.	P	-
18-juin / 21-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 1 ^{er} DIVISION - Trophée COTNAREANU	Mérignies	10 juin	P	86
19-juin / 21-juin	2 ^{er} DIVISION A	Dieppe	11 juin	P	87
	2 ^{er} DIVISION B	La Valdaine	11 juin	P	87
19-juin / 21-juin	3 ^{er} DIVISION A	Evreux	11 juin	P	88
	3 ^{er} DIVISION B	Troyes	11 juin	P	88
	3 ^{er} DIVISION C	Tours Ardrée	11 juin	P	88
	3 ^{er} DIVISION D	Valence Saint Didier	11 juin	P	88
Voir Liges	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir Liges	-	89
7-juil. / 11-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES	Espagne	Sélection	P	-
22-juil / 25-juil	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL	Finlande	A.E.G.	P	-
1-sept / 5-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	TBA	Sélection	P	-
18-sept. / 20-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Saint Jean de Monts	18 août	P	154
18-sept / 20-sept	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile de Rothschild	Chiberta	18 août	P	153
23-sept / 27-sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{er} DIVISION - Trophée de la COMMISSION FEMININE	Amiens	15 septembre	P	93
24-sept / 27-sept	2 ^{er} DIVISION A	Royan	16 septembre	P	94
	2 ^{er} DIVISION B	Château de Chailly	16 septembre	P	95
24-sept / 27-sept	3 ^{er} DIVISION A	Rhuys Kerver	16 septembre	P	95
	3 ^{er} DIVISION B	Les Bouleaux	16 septembre	P	95
	3 ^{er} DIVISION C	La Porcelaine	16 septembre	P	95
	3 ^{er} DIVISION D	Luberon	16 septembre	P	95
Voir Liges	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir Liges	-	96
1-oct / 3-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	Slovénie	Sélection	P	-
14-oct / 17-oct	CHAPIONNAT DU MONDE PAR EQUIPES Espirito Santo Trophy	Hong Kong	Sélection	P	

MESSIEURS						
Date	Epreuve		Lieu	Clôture	Cat.	Page
3-avr / 5-avr	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME Trophée ROYAL-BLACKHEATH		TBA	3 mars	6	167
29-avr / 30-avr / 30-avr / 30-avr / 30-avr	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{re} DIVISION - Trophée GOUNOUILHOU 2 ^e DIVISION A 2 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION A 3 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION C 3 ^e DIVISION D 4 ^e DIVISION A 4 ^e DIVISION B 4 ^e DIVISION C 4 ^e DIVISION D 4 ^e DIVISION E 4 ^e DIVISION F 4 ^e DIVISION G 4 ^e DIVISION H		Golf International Barrière La Baule Saint Saens Bordelais Les Ormes Villardeaux Toulouse Seilh Valcros Carquefou Lys Chantilly Béziers St Thomas Chalon sur Saône Caen La Mer Nancy Aingeray Haut Poitou Domaine de Saint Clair	21 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril 22 avril	P P P P P P P P P P P P P P P P	102 103 103 104 104 104 104 105 105 105 105 105 105 105 105 105 105
Voir	Ligues	PROMOTION MESSIEURS- Phases inter-régionales		Voir Ligues	P	106
29-avr / 30-avr / 1-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 1 ^{re} DIVISION - Trophée Pierre Etienne GUYOT 2 ^e DIVISION A 2 ^e DIVISION B PROMOTION		Yvelines Rouen Mont Saint Aignan Montauban L'Etang Albi	21 avril 22 avril 22 avril Clubs : 1 avril Equipiers : 23 avril	P P P P	109 110 110 111
22-mai / 30-mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY COUPE MURAT CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE		Chantilly Valescure	22 avril 30 avril	P P	159 164
3-juin / 4-juin	COUPE GANAY et CHAMPIONNAT DE FRANCE Trophée Jacques LEGLISE CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEURS		Granville Suisse	3 mai A.E.G.	P P	163 -
10-juin / 11-juin / 11-juin / 12-juin / Voir	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 1 ^{re} DIVISION - Trophée PUIFORCAT 2 ^e DIVISION A 2 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION A 3 ^e DIVISION B 3 ^e DIVISION C 3 ^e DIVISION D 4 ^e DIVISION A 4 ^e DIVISION B 4 ^e DIVISION C 4 ^e DIVISION D PROMOTION - Phases inter-régionales		Bondues Chateau de Preisch Hossegor Val Quéven Ormesson Graves et Sauternais Grenoble Charmeil Savenay Metz Chérisey Biscarosse Saint Etienne	2 juin 3 juin 3 juin 3 juin 3 juin 3 juin 3 juin 4 juin 4 juin 4 juin 4 juin Voir ligues	P P P P P P P P P P P -	115 116 116 117 117 117 117 118 118 118 118 119
11-juin / 11-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 MID-AMATEURS		Angleterre Nantes Erdre	A.E.G. Clubs : 11 mai Equipiers : 3 juin	P P	- 121
23-juin / 24-juin	INTERNATIONAUX DE FRANCE VETERANS Trophée MAHE CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL AMATEUR		Mâcon la Salle Médoc	23-mai A.E.G	P P	162 -
7-juil. / 10-juil. / 12-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS		Pays-Bas Aix Les Bains Aix Les Bains	Sélection 12 juin 12 juin	P - P	- - 161
1-sept. / 4-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES Trophée Jean LIGNEL		Autriche Orléans-Limère	Sélection Clubs : 4 août Equipiers : 27 août	P P	- 138
9-sept / 9-sept / 9-sept / 9-sept / 9-sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES VETERANS 1 ^{re} DIVISION 2 ^e DIVISION 3 ^e DIVISION A 3 ^e DIVISION B PROMOTION A PROMOTION B		Kempferhof Guérande Château d'Avoise Angers Vaugouard Niort Romagne	1 septembre 1 septembre 1 septembre 1 septembre Clubs : 9 août Equipiers : 1 sept	P P P P P P	134 135 136 136 137 137
18-sept. / 20-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS		Saint Jean de Monts	18 août	P	160

		CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS			
23-sept. /	27-sept.	1 ^{re} DIVISION - Trophée SAINT SAUVEUR	Raray	15 septembre	P 125
24-sept. /	27-sept.	2 ^e DIVISION A	Ile d'Or	16 septembre	P 126
		2 ^e DIVISION B	Aubazine	16 septembre	P 126
24-sept. /	27-sept.	3 ^e DIVISION A	Havre/Octeville/mer	16 septembre	P 127
		3 ^e DIVISION B	Nancy Pulnoy	16 septembre	P 127
		3 ^e DIVISION C	Nîmes Vacquerolles	16 septembre	P 127
		3 ^e DIVISION D	Volcans	16 septembre	P 127
25-sept /	27-sept	4 ^e DIVISION A	Sables d'Or	17 septembre	P 128
		4 ^e DIVISION B	Grange aux Ormes	17 septembre	P 128
		4 ^e DIVISION C	Mazamet La Barouge	17 septembre	P 128
		4 ^e DIVISION D	Val de Sorne	17 septembre	P 128
Voir	Ligues	PROMOTION SENIORS - Phases inter-régionales		Voir Ligues	- 129
23-sept /	27-sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 SENIORS	Reims	Clubs : 23 août Equippers : 15 sept	P 131
21-oct /	24-oct	CHAMPIONNAT DU MONDE PAR EQUIPES Eisenhower Trophy	Hong Kong	Sélection	P -
22-oct. /	24-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS	Portugal	Sélection	P -

AUTRES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
29-mars	COUPE DES PRESIDENTS - Coupe André BLEYNIE	Nancy Aingeray	28 février	-	174
18-avr. /	19-avr.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS ENTREPRISE DE GOLF SUR PITCH & PUTT	Port Bourgenay	Clubs : 4 avril Equippers : 10 avril	- 186
25-avr /	26-avr	PAS DE CALAIS HANDIGOLF OPEN	Saint Omer	25 mars	- -
14-mai /	17-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS D'ENTREPRISE			
14-mai /	17-mai	1 ^{ère} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	Saint Malo	6 mai	- 179
15-mai /	17-mai	2 ^{ème} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	Gujan	6 mai	- 180
15-mai /	17-mai	3 ^{ème} DIVISION A	Haute Auvergne	7 mai	- 181
15-mai /	17-mai	3 ^{ème} DIVISION B	Orléans Limère	7 mai	- 181
15-mai /	17-mai	PROMOTION	Mont Griffon	Clubs : 15 avril Equippers : 7 mai	P 182
16-mai /	17-mai	OPEN DE FRANCE HANDIGOLF	Mérignies	16 avril	P 172
9-juin /	12-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL HANDIGOLF	Suède	A.E.G	- -
TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DU GOLF	TBA	TBA	-	173
29-août /	30-août	CHAMPIONNAT FEDERAL GOLF D'ENTREPRISE	Crécy Golf	29 juillet	P 188
11-sept. /	13-sept.	COUPE DE FRANCE DES AS D'ENTREPRISE - Finale nationale Trophée Raymond FANEN	Grand Avignon	Club : 11 août Equippers : 3 septembre	- 183
19-sept	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE	Lalargue	19 aout	-	190
19-sept	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	Lalargue	19 aout	-	172
9-oct. /	11-oct.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	Dinard	9 septembre	7 165
10-oct /	11-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE GOLF SUR PITCH & PUTT	Lancieux	Clubs :10 sept Equippers : 2 oct.	- 186

1.2 REGLEMENTS DES EPREUVES FEDERALES

PRINCIPALES NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi sauf dans ce chapitre et dans le § 1.2.2-3 Règles locales permanentes des épreuves fédérales.

Règlements généraux

1.2.1-5 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX JEUNES

Intégration d'un cahier des charges des Grands Prix Jeunes Majeurs au cahier des charges des Grands Prix Jeunes :

- Les Grands Prix Jeunes Majeurs sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).
- La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes et trois arbitres pour les Grands Prix Jeunes Majeurs.
- Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.
- Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)
- Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les inscriptions sont gérées par la ffgolf.
- Le champ des joueurs des Grands Prix Jeunes Majeurs est limité à 66 joueurs et 30 joueuses, qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes Lacoste.
- Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.
- Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Benjamins.
- Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).
- Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les droits d'engagement sont fixés à 40€, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 3840€.

1.2.2 REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

8/ CADET, CHARIOT ELECTRIQUE et APPAREILS de MESURE de DISTANCE (Epreuves Jeunes)

c) Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Pénalité :

Stroke play et Match Play :

1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale

2e infraction : disqualification

1.2.2-2 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Forfait après la date de clôture :

- Entre la date de clôture et J-15, 50% des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquis par la ffgolf.

Si les deux tours de qualification sont privilégiés et entraînent une diminution du nombre de jours disponibles pour les match play, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés pour les tours de match play.

Règlements particuliers

1.2.1 CHOIX DES PARCOURS ET CAHIERS DES CHARGES

1.2.1-1 LES EPREUVES FEDERALES

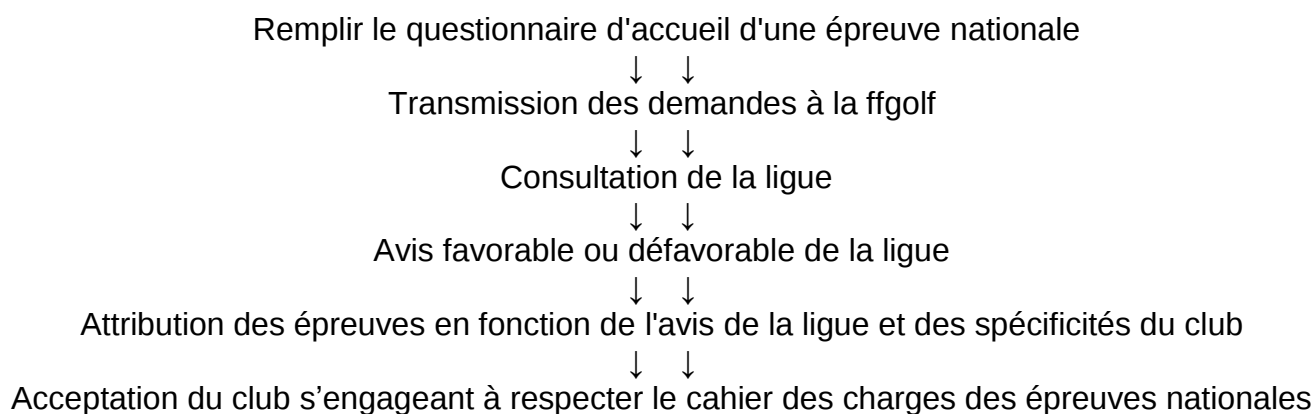
Les épreuves fédérales sont :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur
- Les Grands Prix et les Grands Prix Elite
- Les Grands Prix Jeunes et les Grands Prix Jeunes Majeurs
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- Les Trophées Seniors ou Vétérans et les Grands Prix Seniors
- Toutes les épreuves **qualificatives** du Championnat de France des Jeunes

1.2.1-2 CHOIX DES PARCOURS DES EPREUVES NATIONALES

Procédure de choix des parcours pour les épreuves nationales

Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prise en compte



Les critères pris en compte sont les suivants :

- le fait qu'il est impératif que le Club dispose d'une Association Sportive en son sein
- le type d'épreuve demandée, individuelle ou par équipes
- les capacités du Club :

Qualité et entretien du parcours ;

Capacité d'accueil du Club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc...;

Hôtellerie à proximité norme 2 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)

- les relations Ligue/Club

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

1.2.1-3 CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES NATIONALES

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est désigné par le Directeur du Tournoi. Dans une compétition par équipes, si le club reçoit et est engagé dans cette même compétition, en dehors des arbitres, aucun représentant du club ne doit figurer dans le Comité.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Individuelle : Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, le parcours devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber celle-ci. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.

Recording : Le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. Nous rappelons que les Clubs bénéficient désormais d'OEC et qu'il est souhaitable de les convier lors de l'organisation d'une épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix et conservés ensuite par la ffgolf.

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Parcours, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la ffgolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au parcours gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le Club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le Club reçoit une subvention forfaitaire de 750 € (375 € pour les épreuves de golf sur pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 400 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition le mois suivant l'épreuve.

B/ Prise en charge délégués CSSN et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la CSSN et des arbitres sont pris en charge par la ffgolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

4. PREPARATION DU PARCOURS

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES TERRAINS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES

Le Club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du Club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

1.2.1-4 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Elite.

Les Grands Prix Elite sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie prédéterminée.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES TERRAINS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve pour les Grands Prix :

- Catégories de 0 à 5 : un arbitre fédéral et un arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 : un arbitre de Ligue au minimum

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

L'épreuve peut être réservée aux Dames ou aux Messieurs, mais si ce n'est pas le cas la répartition Dames/Messieurs doit respecter les quotas établis ci-après.

Même si le champ des joueurs le permet, le Club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve sur le même parcours.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Epreuve qualificative :

Avec l'accord de sa Ligue, le Club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 5% du champ des joueurs autorisé pour la période (en respectant le nombre maximal de joueurs autorisés).

Exemple : Pour un Grand Prix de 2 tours en octobre, 96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 15 wild cards (10 wild cards prévues dans le règlement + 5 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve qualificative).

Cette épreuve qualificative devra se dérouler moins d'un mois avant le début de l'épreuve, en dehors de la journée d'entraînement du Grand Prix.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions les quotas établis ci-dessous fixant un nombre minimum pour les Dames et un nombre maximum pour les Pros lorsque les séries existent. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9	9
octobre, novembre	96	21	9	10
mars	108	24	12	11
avril et septembre	120	27	12	12
mai à août	144	33	15	14

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix comportant plus de deux tours et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	9	10
octobre, novembre	108	24	12	11
mars	120	27	12	12
avril et septembre	132	30	12	13
mai à août	156	36	15	15

Une ligue peut fixer une limitation inférieure à ces valeurs pour tenir compte des spécificités du parcours et de la période de l'année.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Sauf pour les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros).

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- *Pour les épreuves de 2 tours* : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index ;

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (**Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS**).

- *Pour les épreuves de plus de 2 tours* : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index soit ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index ;

Les départs du 2^{ème} tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1^{er} tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.

De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2^e tour de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (**Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS**).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve

Cut : Pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du cut.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001), une réduction de 50 %
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2002 ou après) : 40 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

Il est vivement souhaitable et recommandé par la CSSN de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Sauf pour les Grands Prix Elite, le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Amateur (lire § 6.5 du Vademecum). Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Pour les Grands Prix Elite, définis ci-après, la catégorie est déterminée par la Direction Technique Nationale.

Grands Prix Elite Messieurs	CAT WAGR	CAT MA 2020
Grand Prix de ligue PACA	C	0
Biarritz Cup	C	0
Grand Prix De Chiberta	C	0
Coupe Frayssineau Mouchy	D	1
Grand Prix de la Côte D'Opale	D	1
Coupe Didier Illouz	D	1

Grands Prix Elite Dames	CAT WAGR	CAT MA 2020
Biarritz Cup	C	0
Grand Prix De Chiberta	C	0
Coupe Didier Illouz	C	0
Grand Prix de ligue PACA	C	0
Grand Prix de Bretagne	D	1
Grand Prix de Saint Germain	D	1
Grand Prix De Joyenval	D	1
Grand Prix des Landes	D	1

Il est de la responsabilité des Clubs de prévenir par mail (sportif@ffgolf.org) la direction sportive si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

1.2.1-5 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX JEUNES

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes et aux Grands Prix Jeunes Majeurs.

Les Grands Prix Jeunes Majeurs sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).

1. LIGUE

Après validation de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes par la ffgolf, la Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix Jeunes. Elle aura la possibilité de proposer au maximum :

Ligue	Quota	Ligue	Quota
AUVERGNE-RHONE-ALPES	5	NORMANDIE	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	NOUVELLE-AQUITAINE	5
BRETAGNE	3	OCCITANIE	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	3	PACA	4
GRAND-EST	3	PARIS	5
HAUTS-DE-FRANCE	4	PAYS-DE-LA-LOIRE	3
ILE-DE-FRANCE	4		

Chaque ligue aura la possibilité d'adresser une demande à la fédération afin d'organiser des Grands Prix Jeunes supplémentaires.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix Jeunes. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES TERRAINS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minimale ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes et trois arbitres pour les Grands Prix Jeunes Majeurs.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Le Club, en coordination avec la Ligue, doit permettre aux joueurs de faire un parcours d'entraînement entre la date limite de clôture des inscriptions et la date du 1^{er} tour du Grand Prix Jeunes.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

L'épreuve doit se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

Un Grand Prix Jeunes doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 1 mois avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les inscriptions sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve. Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, qui ne sont pas ouverts aux Minimes, la ligue fixera les quotas en concertation avec la Direction Technique Nationale.

Sauf pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs l'ensemble des wild cards est du ressort de la Direction Technique Nationale.

	Nombre maximal de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	30	9	9
Minimes		6	3	
Benjamins		12	3	
U12		12	3	
octobre, novembre	96	36	15	10
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
mars	108	36	15	11
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
avril et septembre	120	42	15	12
Minimes		6	3	
Benjamins		18	6	
U12		18	6	
mai à août	144	51	15	14
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 108 (période de décembre à mars), la catégorie minimes peut être supprimée.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Le champ des joueurs des Grands Prix Jeunes Majeurs est limité à 66 joueurs et 30 joueuses, qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes Lacoste.

Découpage des séries :

Classement par catégorie : U12/Benjamins/Minimes.

Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Benjamins.

Tirage des départs et cadence de jeu :

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe. L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 40 euros.

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les droits d'engagement sont fixés à 40€, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 3840€.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

Il est vivement souhaitable et recommandé de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Jeunes, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix Jeunes se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Jeunes Lacoste (lire § 6.6 du Vademecum).

Les Grands Prix Jeunes Majeurs ont une catégorie 0 prédéterminée (grille des points Benjamins/Minimes).

1.2.1-6 CAHIER DES CHARGES DES CLASSICS ET GRANDS PRIX MID-AMATEURS

Les Grands Prix Mid-Amateurs sont désignés pour une année par la ffgolf.

1. LIGUE

Après validation de l'organisation d'un Classic Mid-Amateurs par la ffgolf, la Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Classics Mid-Amateurs. Elle aura la possibilité de proposer au maximum 5 Classics Mid-Amateurs.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Classics Mid-Amateurs. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus. La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront, par exemple, considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

Préparation du parcours :

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 30 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Classics Mid-Amateurs antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un arbitre en accord avec la Ligue.
Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve.

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end. Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont pris en compte dans le Mérite National Amateur. Ils sont au nombre de 3 et sont attribués par la Fédération.

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateur.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

Les Clubs organisateurs d'un Classic Mid-Amateurs comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis par ordre des index ;

Si l'organisation de l'épreuve nécessite de faire des départs de deux tees différents (1 et 10 par exemple) le tirage du 1^{er} tour devra se faire en U ou U inversé en respectant l'ordre des index (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index soit ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis par ordre des index ;

Les départs du 2^{ème} tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1^{er} tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.

De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2^e tour de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix mid-amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Classic Mid-Amateurs, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Classic Mid-Amateurs se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Mid-Amateurs (lire § 6.7 du Vademecum).

1.2.1-7 CAHIER DES CHARGES DES TROPHÉES ET DES GRANDS PRIX SENIORS

Les Grands Prix Seniors Sélectifs sont désignés pour une année par la ffgolf et sont qualificatifs pour le Championnat d'Europe par Equipes.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Trophée / Grand Prix Seniors sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Trophées / Grand Prix Seniors.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Trophées / Grands Prix Seniors. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

Préparation du parcours :

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un arbitre en accord avec la Ligue.

Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Seniors sélectifs : un arbitre de ligue au minimum obligatoire

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve.

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end (dernier tour le dimanche ou lundi férié). Le club a la possibilité d'organiser des Trophées Seniors ou des Trophées Vétérans en semaine.

Ces épreuves doivent se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Senior.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix / Trophée Seniors est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix / Trophée Seniors comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximal de joueurs autorisé incluant les Dames <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Grands Prix Seniors :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Trophées Seniors :

Il faut réserver en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Ensuite, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : Un classement spécifique vétérans peut être réalisé.

Attention, tous les joueurs devront partir des mêmes repères.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Recommandation de la ffgolf pour les Trophées Seniors: Repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (rouges) pour les Dames.

Recommandation de la ffgolf pour les Grands Prix Seniors: Repères 2 ou 3 (environ 5800m) pour les Messieurs et repères 4 ou 5 (environ 5100m) pour les Dames.

Pour les Grands Prix Seniors « Sélectifs » : Repères 2 pour les Messieurs et repères 4 pour les Dames. Distances à valider par la ffgolf.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis par ordre des index ;

Si l'organisation de l'épreuve nécessite de faire des départs de deux tees différents (1 et 10 par exemple), le tirage du 1^{er} tour devra se faire en U ou U inversé en respectant l'ordre des index (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.

Lors du 1^{er} tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index soit ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis par ordre des index ;

Les départs du 2^{ème} tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1^{er} tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.

De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2^e tour de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation à un Trophée / Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix / Trophée Seniors, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix / Trophée Seniors se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Seniors (lire § 6.8 du Vademecum).

1.2.2 REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :

- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

DEROULEMENT des EPREUVES

- 1/ Comité de l'épreuve
- 2/ Tableau officiel
- 3/ Contrôle antidopage
- 4/ Voiturettes de golf et assimilées
- 5/ Interdiction de fumer
- 6/ Abandon et disqualification
- 7/ Recording et enregistrement des scores
- 8/ Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
- 9/ Practice et entraînement
- 10/ Changement de cadet

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :

- Conditions de participation
 - Engagements
 - Non-participation et Infractions
 - Formes de jeu
-

DEROULEMENT des EPREUVES

1/ COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve doit comporter au minimum :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant de la Ligue ou de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Ligue ou par la Fédération (pour une épreuve nationale désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage).

Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les procédures pour le Comité sont définies dans le Guide Officiel.

Dans une compétition par équipes, si le club reçoit et est engagé dans cette même compétition, en dehors des arbitres, aucun représentant du club ne doit figurer dans le Comité.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive ou du Comité des Règles. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage est susceptible de modifications lors de l'Assemblée Générale de la Fédération française de golf. En cas de modifications, le nouveau règlement sera publié sur le site Internet de la ffgolf : www.ffgolf.org

4/ VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Exception : Pour les Grands Prix (y compris les Classics Mid-Amateurs et les Trophées Seniors) et les épreuves du Golf d'Entreprise, le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

5/ INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1^{er} départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux mid-amateurs, aux seniors, aux vétérans ou aux joueurs d'entreprise.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

6/ ABANDON et DISQUALIFICATION

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa disqualification a été prononcée au préalable.

7/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.
- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.

8/ CADET, CHARIOT ELECTRIQUE et APPAREILS de MESURE de DISTANCE (Epreuves Jeunes)

a) Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), seuls les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer.

Exception : Pour le Championnat de France des Jeunes et toutes ses phases de qualification (départementales, régionales, interrégionales), l'Interligues U12, les Grands Prix Jeunes ainsi que les Grands Prix Jeunes Majeurs, les cadets sont interdits.

Pénalité :

- Stroke play et Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

b) Chariot Electrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Pénalité :

- Stroke play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Pénalité maximale par tour : quatre coups.
- Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

Stroke play et Match Play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

c) Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Pénalité :

Stroke play et Match Play :

1^{ère} infraction : le joueur encourt la pénalité générale

2^e infraction : disqualification

9/ PRACTICE et ENTRAINEMENT

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve.

Durant les journées d'entraînement sur le parcours, les joueurs ne peuvent jouer qu'une seule balle, sauf dans les cas suivants :

- si le joueur manque le green, il peut rejouer une autre balle ;
- un joueur ne peut effectuer qu'un maximum de 3 approches depuis le bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours ;
- dans les bunkers de green, une seule sortie vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils doivent l'être dans une autre direction ;
- seulement 3 putts d'entraînement sont autorisés.

Aucun coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé si la partie suivante attend.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

10/ CHANGEMENT DE CADET

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction a été commise.

1.2.2-1 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES PAR EQUIPES

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par le règlement particulier de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ pour les Clubs
- I-2/ pour les équipiers
 - 2-1/ équipiers
 - 2-2/ index pris en compte
 - 2-3/ capitaine et personne autorisée à donner des conseils

II – GESTION DE L'EPREUVE

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs et entraînements
- II-4/ réunion des capitaines

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS

- III-1/ non-participation
- III-2/ Infractions - disqualification d'une équipe

IV - FORME de JEU

PHASE FINALE MATCH PLAY

- IV-1/ entraînement
- IV-2/ phase de qualification
- IV-3/ phase finale
 - 3-1 tableau
 - 3-2 forme de jeu
 - 3-3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu
 - 3-4 équipiers absents
 - 3-5 égalité
- IV-4/ intempéries
- IV-5/ évolution en division

V - FORME de JEU STROKE PLAY INTEGRAL

- V-1/ entraînement
- V-2/ éligibilité
- V-3/ infractions aux règlements
- V-4/ égalité
- V-5/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ POUR LES CLUBS

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise, les comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout Club vainqueur d'une épreuve nationale par équipes ou accédant à une division supérieure s'engage à recevoir sur son terrain une épreuve fédérale l'année suivante.

Si, pour des raisons exceptionnelles qui seront appréciées par la CSSN, un Club ne pouvait remplir cette obligation, il doit s'engager à le faire l'année suivante ou à recevoir une épreuve de Ligue.

I-2/ POUR LES EQUIPIERS

I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :

a) Etre membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de disqualification de l'équipe (cf. III-2).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour la Coupe de France par Equipes Messieurs (Trophée Jean Lignel), les premières et deuxième divisions amateurs Messieurs et Dames exclusivement, seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.

NB : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent.

Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires de la société ou établissement dont ils dépendent au 1^{er} jour de l'épreuve.*

***Règle générale :** Le **salarié** membre des équipes **est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an** (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un **contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite**. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :

- de la licence ffgolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Equipes 2 (divisions Messieurs, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs), un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché.
Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.
Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Si le capitaine est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils.

- 1^{re} infraction : Avertissement
- 2^e infraction : Exclusion du parcours
- 3^e infraction : Disqualification de l'équipe

Le donneur de conseil a le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

- 1^{re} infraction : Avertissement
- 2^e infraction : Exclusion du parcours
- 3^e infraction : Disqualification de l'équipe

Si un capitaine ou un donneur de conseil se comporte de manière incorrecte ou s'il ne respecte pas le Code de comportement, il sera pénalisé de la manière suivante :

- 1^{re} infraction : Avertissement
- 2^e infraction : Exclusion du parcours
- 3^e infraction : Disqualification de l'équipe

II – GESTION DE L'EPREUVE

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion) y compris les épreuves du golf entreprise les droits d'engagement sont de 95 euros par journée de compétition, soit :

- 475 euros pour une épreuve de 5 jours
- 380 euros pour une épreuve de 4 jours
- 285 euros pour une épreuve de 3 jours
- 190 euros pour une épreuve de 2 jours

Pour les épreuves de golf sur Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50% par rapport aux valeurs ci-dessus.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II-2/ FORFAIT

Tout forfait avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf, au plus tard 48h avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par mail avec accusé de réception (inscription@ffgolf.org).

En cas de non-respect de ces procédures, le Club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait pour une division nationale pourra être rétrogradé en promotion.

Pour les épreuves **nationales** par équipes, d'une manière générale, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf.

Pour toutes les **promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel** et pour **les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs**, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée,
- prend la dernière place dans le tableau,
- pourra être rétrogradée en promotion.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme n'ayant pas participé (un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club déclarant forfait en cours d'épreuve pourra être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par un des clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux de la même poule.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS et ENTRAINEMENTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1^{er} tour de l'épreuve.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

II-4/ REUNION des CAPITAINES

La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire (en particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Le Club pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique

Nationale. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

III – INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

1. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
 - ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;
 L'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.
2. Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements de lutte contre le dopage et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage, l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition). En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de disqualification, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

IV - FORME de JEU des INTERCLUBS AVEC PHASE FINALE en MATCH PLAY

IV-1/ ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

L'entraînement entre les deux tours de qualification est autorisé mais peut être limité par le Comité.

IV-2/ PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Les deux tours de stroke play sont considérés comme deux épreuves distinctes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un

équipier qui partira en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

IV-3/ PHASE FINALE

IV-3/ 1 TABLEAU

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.

Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des Camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale :

¼ de finale	½ finales	Finale (uniquement en 1 ^{ère} division)
Match 1 : 1 v 8 Match 2 : 4 v 5 Match 3 : 3 v 6 Match 4 : 2 v 7	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u> Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u> Les vainqueurs des Match 5 et 6 accèdent à la division supérieure.	Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages :

Les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite.

Pour l'ordre de jeu des matchs, voir les règlements particuliers. Le Comité a la possibilité de modifier l'ordre de jeu des barrages.

IV-3/ 2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

IV-3/ 3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi (ex : phase finale pour le titre des divisions Messieurs), l'ordre de jeu de ces simples reste confidentiel et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex : phase finale pour le titre des divisions mid-amateurs Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure

officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

IV-3/ 3-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

IV-3/ 3-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe délivrée par la ffgolf, lors de la réunion des capitaines.

Exception : pour la 1^{ère} division Messieurs – Trophée Gounouilhou et la 1^{ère} division Dames – Trophée Golfer's Club, le choix de l'ordre de jeu est laissé au capitaine.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-3/ 3-3 MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

- Divisions Messieurs, Dames, équipe 2 Messieurs, mid-amateurs Messieurs, seniors Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs
- Divisions U16 garçons, mid-amateurs Dames, seniors Dames, vétérans : 1 foursome et 2 simples consécutifs
- Divisions U16 filles : 3 simples
- **Phase finale** et barrages des divisions entreprise : 5 simples

IV-3/ 3-4 ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

A l'exception de la 1^{ère} division Messieurs - Trophée Gounouilhou et de la 1^{ère} division Dames – Trophée Golfer's Club, si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

IV-3/ 3-5 EQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : Forme de jeu complète : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.

Forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

IV-3/ 4 EGALITE

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en play-off en trou par trou.

S'il est impossible de terminer le play-off ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

IV-4/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

I) Qualification en stroke play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

II) Phase de match play

A) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard, après quoi les rencontres doivent reprendre en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
 - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, se reporter au chapitre 1.2-2-1 IV-3/ 4 du Vademecum.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les rencontres n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe ou la qualification pour la montée, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, le titre en première division, et les montées dans les autres divisions, sont déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

B) Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en course.

IV-5/ EVOLUTION en DIVISION

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un Club, ou de disqualification d'une équipe après l'épreuve ou de rétrogradation nécessitant qu'un système de rattrapage soit mis en place, l'année suivante l'équipe est remplacée par un des Clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux du même niveau de division. Un club scratché ne peut être rattrapé. Le départage entre les Clubs est effectué à partir des modalités suivantes :

- a) Pour les divisions nationales Dames et Messieurs : classement au Mérite des Clubs de l'année précédente,
 - si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf,
 - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite National Amateur de l'année.
- b) Pour les divisions mid-amateurs : classement au Mérite des Clubs, de l'année précédente
 - si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf,
 - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite Mid-Amateurs de l'année.

- c) Pour les divisions seniors et vétérans : classement au Mérite des Clubs de l'année précédente,
- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf,
 - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite Seniors de l'année.
- d) Pour les divisions U16 : classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de l'année précédente,
- si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (filles ou garçons) au dernier Mérite Jeunes Lacoste de l'année.
- e) Pour les divisions entreprises : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année précédente.

Note : Dans tous les cas, en cas d'égalité persistante, le départage se fait par tirage au sort.

V - FORME de JEU des INTERCLUBS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Chaque tour de stroke play est considéré comme une épreuve distincte.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

V-1 ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

L'entraînement entre les tours est autorisé mais peut être limité par le Comité.

V-2 ELIGIBILITE ET CONFORMITE AU REGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V-3 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

V-4 EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.

Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Ecoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

V-5 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

1.2.2-2 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY

- III-1/ phase de qualification
 - 1-1/ départage des ex aequo
 - 1-2/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

- a) Etre titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve :
 - de la licence ffgolf de l'année en cours et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€
 - du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, enregistré auprès de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui est pris en compte. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la ffgolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du § I-1.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, auquel doit être joint le paiement dont le montant correspond aux droits d'inscription précisés sur le site.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés, les droits d'engagement sont de :

- 100 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 50 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)
- 40 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nées en 2002 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- 50 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 25 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)
- 20 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nées en 2002 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de rouvrir les inscriptions après la date de clôture. Les joueurs/joueuses s'inscrivant après la date de clôture seront classé(e)s par date d'inscription.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier ou par email (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12h00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc... qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- Entre la date de clôture et J-15, 50% des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquis par la ffgolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du Club d'accueil.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant affichage) de la qualification est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISoire DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE L'AFFICHAGE

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off sera organisé pour la 1^{ère} place (cf. voir règlement particulier)

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play-off sera organisé pour les dernières places qualificatives (cf. voir règlement particulier).

III-1-2/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE : MATCH PLAY

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2^{ème} jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.

Si les deux tours de qualification sont privilégiés et entraînent une diminution du nombre de jours disponibles pour les match play, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés pour les tours de match play.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale est réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils sont remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité française ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

1.2.2-3 REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables à compter du 1er janvier 2020.

1. Hors limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle qui traverse une route définie comme hors limites et vient reposer au-delà de cette route, est hors limites même si elle repose sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour d'autres trous.

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si une balle franchit en dernier la lisière commune d'un hors limite et d'une zone à pénalité, cette lisière est considérée comme rouge et le dégagement sur le côté opposé peut se faire selon la Règle locale type B-2.1

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- (b) Toute zone de terrain endommagée (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre.
- (c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon (pas les plaques de gazon elles-mêmes) sont assimilés à des terrains en réparation. Cependant, l'interférence d'un joint avec le stance du joueur n'est pas considérée comme étant elle-même une interférence. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon, sont considérés comme le même joint.
- (d) Les drains effondrés et/ou gravillonnés.
- (e) Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.
- (f) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou fait par un animal sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
- (b) Les zones de jardins paysagés (plates-bandes, bosquets etc.) et tout ce qui pousse dedans, lorsqu'elles sont entourées par une obstruction, doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
- (c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un débris.

4. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette zone de dégagement et venir y reposer.

5. Partie intégrante

- (a) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans les zones à pénalité.
- (b) Dans les bunkers les géotextiles bidim entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.
- (c) Toute porte fermée attachée à un objet définissant une limite du parcours.

6. Alternative coup et distance

La Règle locale type E-5 offrant une alternative au coup et distance pour une balle perdue ou hors limites n'est pas applicable dans les compétitions fédérales.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R&A (cf. *Equipment Rules* sur le site *randa.org*).

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme :
Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

A. Infraction durant le tour :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est « hors position ». A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.

Le temps imparti pour le tour sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel.

Le premier groupe, ou tout groupe après un intervalle dans les départs, sera considéré comme étant « hors position » si, à tout moment durant le tour, le temps de jeu du groupe excède le temps imparti pour le nombre de trous joués. Tout autre groupe est « hors position » s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède et a dépassé le temps de jeu imparti.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

1^{re} faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée

2^e faute de temps : Un coup de pénalité

3^e faute de temps : Pénalité générale supplémentaire

4^e faute de temps : Disqualification

Notes :

- 1) Le chronométrage débute dès lors que l'arbitre décide que c'est au tour du joueur de jouer et qu'il peut jouer sans gêne ou distraction.
- 2) Le chronométrage cesse lorsque le groupe est revenu en position et les joueurs seront informés en conséquence. Un joueur qui a commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

B. Au Recording :

Le Comité établit le temps imparti pour jouer le tour, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent la pénalité générale sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de **10** minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de **10** minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de **10** minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

10. Moyens de transport

Les joueurs, les cadets, les capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir.

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1^{re} infraction : avertissement officiel

2^e infraction : exclusion du parcours

Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Chaque équipe peut nommer une personne qui peut donner des conseils. Les joueurs de l'équipe peuvent demander ou recevoir un conseil de cette personne durant le tour. Le donneur de conseils doit être identifié auprès du Comité avant que tout joueur de l'équipe ait commencé son tour.

Par rapport à chaque joueur de son équipe, le donneur de conseils a le même statut qu'un membre du Camp du joueur pour les infractions aux Règles.

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition

a. Match play

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par la Direction du tournoi.

b. Stroke Play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer.
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarette...

(b) Ecart de Langage

Entrent dans cette catégorie, les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Ecart de Comportement

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf. Par exemple :

- Ne pas respecter une interdiction de fumer.
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc.
- Jeter un club.
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds).
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs.
- Remettre violemment le drapeau dans le trou.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la pénalité générale, voire de la disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.

Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement :

- Briser délibérément un élément de son équipement ou de l'équipement du parcours (ex : marques de départ...).
- Causer délibérément un grave dommage à un green.
- Être en désaccord avec la préparation du parcours, et décider de sa propre initiative de déplacer des marques de départ ou des piquets de hors limites.
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur.
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups.
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles pour désavantager un autre joueur après que l'autre joueur lui a demandé de les laisser en place.

- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos lorsqu'elle gêne un autre joueur en stroke play.
- Délibérément ne pas jouer conformément aux Règles et, ce faisant, potentiellement gagner un avantage significatif, malgré le fait d'encourir une pénalité pour une infraction à la Règle concernée.
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement (Sections a,b,c) :

1^{re} infraction : avertissement

2^e infraction : 1 coup de pénalité

3^e infraction : pénalité générale supplémentaire

4^e infraction : disqualification

Grave faute de comportement : pénalité générale ou disqualification

En dehors de l'avertissement, l'application des pénalités précédentes relève du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition. Les pénalités pour infractions au code de comportement seront cumulées.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.

Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

(d) Code vestimentaire

Il est attendu des joueurs et joueuses qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et à défaut une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires qui figure dans les Règles et Décisions du Statut d'Amateur, doit être respectée.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.



1.2.2-4 JEU LENT DANS LES EPREUVES AMATEURS

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité Modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Directeur du Tournoi ou le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

En stroke play, le temps de jeu doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

- 11 minutes pour un par 3 -14 minutes pour un par 4 -17 minutes pour un par 5
- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording
- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur l'aire de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

Note : Une telle procédure évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérerait sa routine, ne serait donc pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattraperait pas son retard car il continuerait de marcher trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- la non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquer le « Prêt ? Jouez ! »
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club.
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement).
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant.
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué.
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors limites.
- Si vous gardez la distance avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

Ne pas oublier que quarante secondes est un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.



Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

1.2.2-5 INTERRUPTION DE JEU ET SIGNAUX A BRAS

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc...) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE

DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc...).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSEQUENCES

- Evitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.
 - Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.
 - N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.
 - Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.
- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

EVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !
 - le parapluie pointu à manche métallique
- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne
 - la proximité d'un arbre isolé
 - un pylône
- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source
 - les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
 - la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)
- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre
 - les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)
- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité
 - les abris de maintenance fenêtres et portes fermées
 - les automobiles fenêtres et portes fermées
 - le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le parcours

Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



**Je vois où repose la balle, ou,
 j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.**
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf®